Collège-Lycée Georges Clemenceau Montpellier

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU

Année scolaire 2022-2023

Séance n°2 du 24 novembre 2022

Date de convocation : 14 novembre 2022

Sous la présidence de Mme LE BOLLOCH, Proviseure

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du PV du CA du 20/10/2022

II. Tarifs

III. Budget

IV. Voyage

V. Affaires financières diverses

VI. Informations et questions diverses

La Présidente,

Sylvie LE BOLLOCH

LYCEE G. CLEMENCEAU LA PROVISEURE MONTPELLIER

Le secrétaire,

Philippe MAS, représentant des personnels d'éducation et d'enseignement

QUORUM : 12

Nombre de présents : 16 **Nombre d'absents excusés : 0**

MEMBRES DE DROIT		
Chef d'établissement	Mme LE BOLLOCH Sylvie	Présente
Chef d'établissement Adjoint	Mme DELALANDE Véronique	Présente
Adjoint-Gestionnaire	Mme BOUMEDIEN Zineb	Présente
Conseiller Principal d'Education	Mme PENDINO Hélène	Présente
PERSONNALITES		
Département de l'Hérault	Mme CHELVI-SANDIN Zita	Présente
	M. CRISTOL Sébastien	Absent
Ville de Montpellier	M. PATERNOT Bruno	Absent
Suppléant	*Mme BRUN-MANDON Elodie*	
Qualifiée	Mme LESCURE Hélène	Absente
Invité : agent comptable	Mme STRZEPEK Véronique	Absente
MEMBRES ELUS		
au titre des personnels d'enseignement et d'éducation		
Titulaires	M. DARRACQ Jean-François	Présent
	M. COURLY Eric	Présent
	Mme COMEAU Christelle	Absente
	Mme JEANNEY Marie-Hélène	Absente
	M. MAS Philippe	Présent
	M. DALMON Marc	Absent
Suppléants	*M. GANDIBLEUX Lydéric*	
	Mme LARIO Maria José	
	Mme VERGNIERES Chrystelle	Présente
	M. NACER-CHERIF Sofiane	
	Mme COSIMI Clarisse	Présente
	Mme COLOGNOLI Isabelle	
au titre des représentants des parents d'élèves		
Titulaires	M. COLLENOT Yves	Absent
	Mme BELHARECH Dorothée	Présente
	Mme OUDRER Anne-Marie	Présente
	Mme PETITJEAN Ludiwine	Présente
	Mme TOUREILLE Sylvie	Présente
	Mme MAUREL Delphine	Absente
Suppléants	*Mme NOUVIAN Corinne*	
	Mme COLLIERE Sophie	
	Mme SCHLAPPI Cynthia	
	Mme BOURGADE Stephany	
	Mme CHAIB Lamia	
	Mme BLANCHEMANCHE Léa	
au titre des représentants des élèves		
Titulaires	KARBOUCH Louise	Présente
	CORNIAUX Lilian	Présent
Suppléants	*AKDOGAN Azad*	
	BENHAMMOU Chahinez	

Ouverture du CA

Le secrétariat de séance est assuré par M. Philippe MAS, représentant des personnels d'éducation et d'enseignement. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10.

I. Approbation du PV du CA du 20/10/2022

Le procès-verbal du CA du 20/10/2022 est approuvé à l'unanimité après deux modifications :

- III. Bilan de rentrée : la phrase « Les classes doivent être ouvertes en cas d'incendie afin de permettre l'intervention des pompiers, pouvant générer des risques de vols dans les salles » est remplacée par « Les classes doivent être ouvertes en cas d'incendie, afin de permettre l'intervention des pompiers. Cela peut générer des risques de vols dans les salles ».

- X. Informations et questions diverses : « a du » est remplacé par « a dû »

II. Tarifs

Les tarifs des produits et prestations réalisées par le collège sont présentés et approuvés à l'unanimité.

III. Budget

Mme BOUMEDIEN, Gestionnaire, présente les caractéristiques du rapport de préparation du budget 2023, qui est divisé en quatre services.

La dotation prévue par le Conseil Départemental est en baisse de 6016 euros. Cette baisse de la dotation s'explique par un montant des fonds de réserves trop important, qui correspond à une avance de 80 jours de trésorerie. Cette avance doit être portée à 60 jours.

Mme BOUMEDIEN précise, en réponse à une question des représentants des personnels d'éducation et d'enseignement, que le montant de trésorerie par jour s'élève à 439 euros. Elle développe une explication sur la construction du projet de budget 2023. Elle indique que l'augmentation du budget affecté aux bourses est de 4 %.

Mme CHELVI-SANDIN, représentante du Conseil Départemental, considère que l'établissement ne présente pas de problèmes de budget particulier, et assure que le montant des fonds de réserves ne descendra pas en deçà des 60 ou 65 jours de roulement.

Mme BOUMEDIEN propose donc le prélèvement pour le service AP de 9103 euros.

Le budget prévisionnel 2023 et le prélèvement sur fonds de roulement est approuvé à l'unanimité.

IV. Voyage

Pas de projet de voyage scolaire à présenter lors de cette séance.

Mme LE BOLLOCH, Proviseure, présente les projets AET 2022/2023 et se réjouit de l'heureux succès des demandes des enseignants : les financements demandés ont été accordés, et aucun projet n'a été abandonné par faute de moyens. Le projet « Intégration Vie Collégienne » correspond à une forte implication financière du FSE.

V. Affaires financières diverses

Pas d'affaire financière diverse à présenter lors de cette séance.

VI. Informations et questions diverses

Les questions étudiées lors de cette séance émanent des représentants des parents d'élèves.

Est-ce que les parents d'élèves peuvent être associés en amont aux orientations prises concernant les diverses interventions des domaines de l'éducation, de la santé et de la citoyenneté ?
Les modalités d'implication des parents d'élèves dans les projets de l'établissement sont fixées par les lois et règlements en vigueur dans l'Education Nationale. Les projets se décident tout au long de l'année scolaire mais la période de la fin de l'année scolaire est particulièrement concernée. Les associations qui interviennent dans l'établissement sont proposées par les services de l'Education Nationale et rémunérées.

Est-ce que les parents d'élèves peuvent être associés à la construction des réunions ou ateliers que nous avons envisagés en fin d'année dernière ?
L'interlocuteur du PEPA a prévu des actions en janvier qui feront intervenir des professionnels médecins et psychologues. Les enseignants ont bénéficié de deux temps de formation sur ce thème, en fin d'année scolaire et lors de la journée de pré-rentrée.

Bilan de la collecte de jeux de société par le FSE ?
Mme Pendino, CPE, indique que l'établissement n'a bénéficié que d'un seul don de jeu de société. Le stock de jeux est cependant en construction et l'on s'oriente vers une politique d'achats.

Absence récurrente d'une professeure de mathématiques : quelles perspectives pour le reste de l'année ? Est-il opportun de remonter la situation au Rectorat ?
Mme LE BOLLOCH, Proviseure, indique que l'enseignante concernée « ne se sent plus capable de rentrer dans l'établissement et repart ». Ce problème qui concerne des élèves de l'établissement « arrive à des adultes aussi ». Elle rappelle que la règle en vigueur est qu'il n'y a pas de personnel remplaçant nommé par le rectorat en deçà de 15 jours d'absence. Il s'agit d'un cas médical et l'on pourrait éventuellement mettre en place un mi-temps thérapeutique.
Mme Oudrer, représentante des parents d'élèves, demande s'il serait possible de mettre en place un procédé de « tuilage ». Mme LE BOLLOCH indique que Mme Delalande, Principale Adjointe, a contacté les collègues de mathématiques pour remplacer certaines heures.

Est-il possible d'envisager des rencontres parents-professeurs collectives par classe et de façon trimestrielle afin que soient discutés des sujets divers (projets, ambiance de classe, problématiques, besoins, réussites...) ?
Un bilan de la classe est fait lors des conseils de classe. Les parents bénéficient de

deux rencontres organisées par l'établissement au cours de l'année scolaire, trois lors de l'année de troisième. M. DARRACQ, représentant des personnels d'éducation et d'enseignement, indique qu'il est possible de provoquer une réunion des parents d'élèves pour un problème ou un projet particulier, mais que son organisation est par expérience, souvent difficile.

Concernant la diffusion des raisons d'une absence d'élève auprès des autres élèves de l'établissement, Mme LE BOLLOCH rappelle que la discrétion est souvent souhaitable. On peut organiser néanmoins une forme de solidarité dans la classe pour certains cas d'élèves absents, avec l'accord des familles. Dix équipes de suivi se tiennent chaque semaine dans l'établissement.

Clôture du CA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h10.

COLLEGE GEORGES CLEMENCEAU

Tarif des ventes des produits et de prestations de services réalisés par le Collège

C.A du 24/11/2022

Produits	*Prix*
Nouveau badge self collège	3 euros
carnet de correspondance	5 euros
Caution clés	prix de revient arrondi à l'euro supérieur
Dégradations diverses	prix de revient arrondi à l'euro supérieur
Objets confectionnés	prix de revient arrondi à l'euro supérieur

Collège Georges Clémenceau
31 avenue Georges Clémenceau
34060 MONTPELLIER

Tél. : 04 67 06 03 33
Fax : 04 67 92 84 19

ce.0340039h@ac-montpellier.fr
gest.0340039h@ac-montpellier.fr

Conseil d'administration du 24 novembre 2022

Proposition BUDGET 2023

SOMMAIRE

Page 2 Le service **Administration et Logistique** (ALO)
Page 3 Le service **Activités pédagogiques** (AP)
Page 4 Le service **Vie de l'élève** (VE) - Le service spécial **Bourses nationales** (BN)
Page 5 **Récapitulatif** du projet de budget 2023

COMMENTAIRES

La subvention de fonctionnement attribuée par le Conseil départemental de l'Hérault s'élève à **59 897 €** pour l'année **2022 (65 913€ en 2022), soit une baisse de 6 016 €**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FDR	52 135 €	57 247 €	44 129 €	45 699 €	34 690 €	39 150 €	34 472,30 €	35 105,04 €	**Prélevement 2 942 €**
Jours FDR	106	123	83	78	70	82	79	80	

La participation du collège aux charges communes du ALO et du AP sur le budget du lycée Clémenceau est fixée à 28,20% (effectifs du collège/cité scolaire novembre 2022).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs collège / cité scolaire	**428 / 1669 (25,6%)**	**430 / 1575 (27,3%)**	**443 / 1552 (28,50%)**	**420 / 1511 (27,80%)**	**418 / 1477 (28,30%)**	**440/1560 (28,20%)**
Dépenses communes sur budget lycée AP	**31 000 €**	**30 000 €**	**23 000 €**	**29 000 €**	**29 000 €**	**29 000 €**
Dépenses communes sur budget lycée ALO	**189 350 €**	**180 000 €**	**180 000 €**	**181 000 €**	**181 000 €**	**181 000 €**
Total dépenses communes sur budget lycée	**220 350 €**	**210 000 €**	**203 000 €**	**210 000 €**	**210 000 €**	**210 000 €**
Reversement collège sur budget lycée	**56 410 €**	**57 330 €**	**57 855 €**	**58 380 €**	**59 430 €**	**59 220 €**

Un prélèvement sur fonds de roulement est nécessaire de 9 103 euros.

Collège-Lycée Georges Clemenceau Montpellier

RAPPORT PREPARATION BUDGET 2023

Le budget est composé de services généraux et de services spéciaux.

Pour les services généraux:

- Administration et logistique (ALO)
- Activités pédagogiques A.P (AP)
- Vie de l'élève (VE)

Pour les services spéciaux:

- Bourses nationales BN

1. LES PRINCIPES BUDGÉTAIRES

Le budget est un document prévisionnel regroupant toutes les recettes et toutes les dépenses de l'établissement pour l'année civile. Il pourra être modifié toute l'année par des DBM (décisions budgétaires modificatives).

LES GRANDS PRINCIPES A RESPECTER SONT :

- L'annualité, une année civile et non une année scolaire

- La sincérité, juste évaluation des recettes et des dépenses

- L'équilibre, les recettes doivent couvrir toutes les dépenses

LES RECETTES SONT COMPOSEES DE :

- la dotation globale de fonctionnement **59 897 €**

- Les subventions spécifiques de la collectivité, le Conseil Départemental De l'Hérault

- Les crédits globalisés de l'Etat

- Les ressources propres de l'établissement (participations familles, voyages)

LES DEPENSES SONT COMPOSEES DE :

- Dépenses obligatoires et incompressibles, telles que la viabilisation, les contrats d'entretien et de maintenance (reversement sur le budget du lycée)

- Du fonctionnement matériel quotidien (reversement sur le budget du lycée)

- La logistique de l'activité pédagogique

- crédits d'enseignement

- Projets pédagogiques

2. LE SERVICE ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE ALO

LES RECETTES DU SERVICE ALO:

- la dotation globale de fonctionnement **59 220 €**

- la subvention pour le renouvellement du mobilier du Conseil Départemental de l'Hérault **618.59 €**

LES DEPENSES DU SERVICE ALO :

- La participation du collège aux charges communes, reversée sur le budget du lycée **59 220 €**

- Les dépenses liées au renouvellement du mobilier **618.59 €**

3. LE SERVICE ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES AP

LES RECETTES DU SERVICE AP :

- La dotation globale de fonctionnement **677 €**

- Les crédits d'Etat

- Les subventions du Conseil Départemental de l'Hérault pour les A.E.T et l'EPS (matériel + transports + MNS)

- Prélèvement sur fonds de roulement nécessaire de 9 103 € (baisse de la DGF)

LES DEPENSES DU SERVICE AP :

- Les dépenses disciplinaires

- La logistique

- Les projets pédagogiques

4. LE SERVICE VIE DE L'ELÈVE VE

LES RECETTES DU SERVICE VIE DE L'ELEVE :

- La subvention d'aide à la restauration de la collectivité territoriale (2.80 euros / 1.80 euro / 0.60 euro, calcul de l'aide basé sur le quotient familial CAF)

- Les crédits d'Etat (fonds social collégien; fonds social de restauration; fonds social voyages)

LES DEPENSES DU SERVICE DE L'ELEVE :

- Les dépenses liées à l'aide au paiement de la restauration

- Les dépenses liées à la vie du collégien (fonds social collégien)

5. LE SERVICE BOURSES NATIONALES

La DSDEN du Gard délègue une enveloppe globale par trimestre à chaque EPLE. Le collège a pour mission de verser chaque fin de trimestre le montant de leur bourse sur le compte bancaire des familles bénéficiaires.

La Proviseure

S. Le Bolloch’

AET 2022/2023

AET	BUDGET	Participation CD 34	Participation College	FSE	Total par AET financement CD et Collège
Théatre en Anglais	1850	1040	290	**0**	**1330**
La fabrique du cinéma	1036	416	520	**100**	**936**
Bien être dans mon collège	1580	1500	40	**40**	**1540**
Le commerce maritime à Agde	824	424	200	**100**	**624**
L'oppidium d'Ensérune	768	420	240	**100**	**660**
Intégration Vie Collégienne	3000	900	600	**1000**	**1500**
Contes pour faire peur	1082	862	120	**100**	**982**
Copains vigilants	500	500	0	0	**500**
Code pin	2400	1700	470	**130**	2170
Total	**13040**	**7762**	**2480**	**1470**	**10242**

Liste des questions de l'APE au CA collège
24/11/2022

1. Est-ce que l'ensemble des membres des CA, comités et commissions pourraient être identifiés dès le début des réunions par un chevalet papier posé devant lui mentionnant ses noms et fonctions ?
2. Est-ce que les parents d'élèves peuvent être associés en amont aux orientations prises concernant les diverses interventions des domaines de l'éducation, de la santé et de la citoyenneté ?
3. Est-ce que les parents d'élèves peuvent être associés à la construction des réunions ou ateliers que nous avons envisagés en fin d'année dernière ?
4. Bilan de la collecte de jeux de société par le FSE ?
5. Absence récurrente d'une professeure de mathématiques (13 cours non assurés, dont la moitié sans prévenir) + problème de devoir apporter systématiquement le livre sans solution pour alléger le sac. Quelles perspectives pour le reste de l'année ? Est-il opportun de remonter vers le rectorat ?
6. Est-il possible d'envisager d'organiser des rencontres parents-professeur·es collectives par classe et de façon trimestrielle afin que soient discutés des sujets divers (les projets, l'ambiance de classe, ses problématiques, ses besoins, ses réussites…) ?